Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AMBASSADE DE FRANCE
AUX PHILIPPINES

Réunion du Conseil Consulaire pour la protection et l'action sociale pour l'année 2019

Mercredi 7 novembre 2018

Le Conseil consulaire pour la protection et l'action sociale (CCPAS), présidé par Monsieur Jean-Dominique GESLIN, Premier Secrétaire et Consul, s'est tenu le mercredi 7 novembre 2018, à 10h15 dans les locaux de l'ambassade de France aux Philippines.

Participants :
- M. Jean-Dominique GESLIN, Premier Secrétaire et Consul
- M. Louis-Paul HEUSSAFF, Conseiller consulaire
- M. Christophe LEJEUNE, Conseiller consulaire
- Mme Valentine LUCET, agent en charge des affaires sociales

Membres excusés :
- M. Philippe GAUTHIER, président de la société de bienfaisance

Rappel des recommandations d'usage en matière de stricte confidentialité des débats et présentation de l'ordre du jour :

I. Bilan de de l'exercice 2018
II. Montant du taux de base 2019
III. Montant de l'enveloppe d'aides ponctuelles 2019
IV. Examen des dossiers individuels 2019

*****

I – Bilan de l'exercice 2018

A – Bilan social

a/ Rappel des Instructions sur l'aide sociale

En 2018, un budget de plus de 13 millions d'euros a été consacré aux aides sociales versées par les postes à l'étranger.
Ce budget permet plus spécifiquement de proposer des soutiens financiers mensuels pour nos compatriotes à faibles revenus, âgés de plus de 65 ans ou handicapés, d'apporter des aides mensuelles à des enfants en détresse; de fournir un soutien aux compatriotes en difficulté temporaire (résidents, Français de passage, ou détenus).

Il existe plusieurs catégories d'aides sociales auxquelles peuvent prétendre les Français établis hors de France.
Allocation de Solidarité : être âgé de 65 ans minimum (seuil abaissé à 60 ans si incapacité totale de travailler constatée par le médecin du poste) et revenus inférieurs au taux de base.
Un abattement logement de 15% est appliqué si l'intéressé est propriétaire de son logement ou logé gracieusement.
Allocation Adulte Handicapé (AAH) : Etre âgé de plus de 20 ans et titulaire d'une carte d'invalidité en cours de validité délivrée par la MDPH, pourcentage d'invalidité de plus de 80%.
Une aide continue peut être accordée selon les mentions apparaissant sur la carte d'invalidité (Besoin d'accompagnement, tierce personne ou cécité). Les revenus du demandeur doivent être inférieurs au taux de base.
Allocation Enfant Handicapé (AEH) : Etre âgé de moins de 20 ans et être titulaire d'une carte d'invalidité en cours de validité délivrée par la MDPH, pourcentage d'invalidité de plus de 50%.
Une aide continue peut être accordée selon les mentions apparaissant sur la carte d'invalidité (Besoin d'accompagnement, tierce personne ou cécité).
Allocation à durée déterminée (A.D.D.) : Cette allocation ne pourra être accordée qu'à titre exceptionnel et occasionnel. Elle doit permettre de favoriser le retour à l'intégration sociale et professionnelle du demandeur. Elle peut être au maximum accordée pour 6 mois et est non renouvelable.
Rappel : Le montant des allocations ne pourra pas dépasser le taux de base des allocations. Il évoluera en fonction de différents critères comme les ressources et la composition du foyer.
Les aides temporaires (Secours occasionnels (SO) et les Aides exceptionnelles (AEX)) : sont destinées essentiellement aux Français (de passage ou résidents) en grande difficulté financière. Elles doivent permettre de résoudre les situations d'urgence de manière ponctuelle. Elles ne sont qu'exceptionnellement renouvelables.

b / Rappel du nombre d'allocataires validés lors de la dernière commission permanente

La dernière commission permanente a validé pour Manille un budget pour un total de 21 bénéficiaires contre 22 bénéficiaires en 2017.

Type d'Allocation	2017	2018	Projection 2019
Solidarité	6	6	6
Adulte handicapé	2	2	2
Enfant handicapé	4	5	4
SMSE	10	7	7
ADD	0	1	0
TOTAL	22	21	19

c/ Ajustements réalisés en cours d'année

Des ajustements ont été réalisés en cours d'années suite au décès de l'un de nos allocataires solidarité, et au départ de 2 allocataires enfant handicapé. En outre, trois allocataires ont été intégrés en cours d'année (1 allocataire solidarité et deux secours mensuels spécifiques enfants).

B – Bilan financier

a/ Rappel du budget validé par type d'allocation :

PHILIPPINES

Le montant total qui a été alloué en 2018 à cette Ambassade était de 58 075 euros dont 6 000 euros alloués pour les secours occasionnels et aides exceptionnelles.

- Adultes (AAH et Allocations solidarité): 9 allocataires, un budget de 29 046.60 euros
- Allocations enfants (AEH et SMSE) : 14 allocataires, un budget de 23 028 euros
- Aides ponctuelles (SO et AEX) : 6 000 euros

MONDE

Le budget mondial en 2018 était de 13 394 495 euros.

- Adultes (AAH et Allocations solidarité) : 3 090 allocataires ont bénéficié de 10 633 581 euros ;
- Allocations Enfants (SMSE et AEH) : 847 allocataires pour 1 863 209euros
- Aides ponctuelles (SO et AEX) : 60 300 euros
- Prestations d'assistance consulaire (UE) : 297 405 euros

b/ détail des ajustements financiers réalisés en cours d'année

Comme énoncé précédemment, le versement d'une allocation de solidarité a été stoppé en janvier 2018 suite au décès de l'allocataire. Une allocation AEH prévue n'a finalement pas été versée, car la carte d'invalidité de l'enfant n'a pas été délivrée avant le départ de cette famille pour la France. Enfin, une allocation AEH a été stoppée en juillet 2018 suite au retour en France de la famille.

La somme de 2 424 euros sur le budget total a été rendue au Département afin de permettre une redistribution dans le réseau.

c/ Détail des dépenses SO/AEX

19 aides ponctuelles ont été versées pour un total de 3 399 euros :

II – Montant du taux de base 2019

a/ Etude des éléments fournis par le service économique de l'Ambassade :

Le service économique rappelle que le coût de la vie varie de manière très importante en fonction du lieu de résidence (Manille ou province) et que le mode de vie influe beaucoup sur les dépenses selon qu'une personne adopte un mode de vie occidental ou s'adapte à des conditions de vie proches de celles des populations locales.

En 2018, la forte augmentation des prix en pesos philippins n'a été que partiellement compensée par l'appréciation de l'euro par rapport au peso. L'euro s'est apprécié de 3% environ par rapport au peso philippin alors que la hausse des prix atteint 6.7%, un niveau record depuis 2009.

Selon les dernières prévisions, l'inflation devrait se maintenir autour de 5% en 2019.

Chiffres correspondant aux dépenses mensuelles d'une personne âgée vivant seule et résident à Manille :

Logement : 650€
Nourriture : 350€
Santé : de 80€ à 230€ selon la qualité des soins
Habillement : 50€
Salaire mensuel moyen : 450€

Le taux d'inflation à la fin septembre 2018 était de 6.7%, contre 3.4% en septembre 2017.

b/ proposition du CCPAS :

En 2018, le taux de base a été fixé par le Département à 350 euros, soit une baisse de 27 euros par rapport à l'année précédente.

En raison de l'importante hausse des prix sur un grand nombre de produits de première nécessité (alimentation +9.7%), transports (+8%), logement (+4.6%), santé (+4.1%) et de l'inflation à prévoir toujours importante, le CCPAS propose que le taux de base 2018 de 350 euros soit revalorisé à 395 euros pour l'année 2019.

III – Montant des aides ponctuelles 2019 :

En raison de la non-utilisation du budget total durant 2 années consécutives, le CCPAS propose que le montant des aides ponctuelles pour ce poste soit ajusté à 5000 euros.

IV/ Examen des dossiers individuels

Cinq types d'aides ont été étudiées :

- Allocation de solidarité (minimum vieillesse) = 6 demandes
- Secours mensuel spécifique enfant = 7 demandes
- Allocations personnes handicapées = 6 demandes (2 adultes et 4 enfants)

V/ Examen des demandes d'aides à l'Accès à la 3ème catégorie aidée de la Caisse des Français de l'étranger.

Le plafond des revenus pour pouvoir prétendre à la 3e catégorie aidée est fixé à 19 614 €
Un dossier a été accepté en cours d'année après la validation des membres du CCPAS.

VI- OLES

Le budget de demande de subvention sera étudié à l'occasion d'une réunion en janvier prochain.

CONCLUSION

L'ordre du jour étant épuisé, le président remercie les membres de la commission et lève la séance à 12h.

SIGNATURES